

Par courriel et par poste

Le 24 août 2004

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Affaires juridiques
Hydro-Québec
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Téléphone : (514) 289-2211, p. 3596
Télécopieur : (514) 289-5197

OBJET : Demande de reconduction de l'option d'électricité interruptible
Dossier Régie : R-3538-2004
Notre dossier : R000117/FE

Chère consœur,

Nous accusons réception de la réplique de SÉ/AQLPA aux commentaires sur les demandes d'intervention formulés par Hydro-Québec Distribution dans notre correspondance du 20 août dernier.

À la lumière des propos du procureur de SÉ/AQLPA, certains faits méritent d'être réitérés. L'option d'électricité interruptible est l'un des outils de gestion de la demande à la disposition du Distributeur. Il s'agit d'un outil de dernier recours pour répondre aux besoins du Distributeur lors de conditions climatiques extrêmes. Il est donc tout à fait normal qu'elle soit peu utilisée. Les modalités de cette option, dont notamment le prix, résultent d'une entente avec les clients industriels concernés. Aucune discussion avec les clients industriels afin de modifier les termes et conditions de cette option n'a été entreprise et toute modification pourrait mettre en péril l'appui de l'AQCIE/CIFQ à cette demande de reconduction.

Avocat en chef
Pierre Gagnon
Directrice – Distribution
Jacinte Lafontaine
Directrice – Production
Isabelle Rayle-Doiron
Directeur – TransÉnergie
F. Jean Morel

Avocats
Sylvain Aird
Stéphanie Assouline
Sophie Baril
Erika Beaumier
Paul Charbonneau
Josée Deland
Valérie Durand

Éric Fraser
Yves Fréchette
Rita-Rose Gagné
Christian Houde
Line Janelle
Jean-François Lacasse
Julie Lapiere

Nicole Lemieux
Jean-François Mercure
Maria Moudfir
Cathy Noseworthy
Jocelyne Paquette
Pascal Parent
Michel Pasini

Dominique Piché
Louis Prévost
Jean Rajotte
Sylvy Rhéaume
Carolina Rinfret
Jean-Olivier Tremblay
Simon Turmel

Par ailleurs, le présent dossier n'est tout simplement pas le forum approprié pour débattre de la pertinence d'ajouter d'autres tarifs ou options d'électricité interruptible dans le portefeuille du Distributeur. Cette discussion devra avoir lieu à l'occasion du prochain Plan d'approvisionnement, un dossier nettement plus favorable à ce débat.

Croyant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.



Éric Fraser
/mb

c.c.: AQCIE/CIFQ, OC, S.É./AQLPA, UC (par courriel seulement)